

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 JUILLET 2020

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique GIVRE, Maire.

Présents : Dominique GIVRE - Fabienne BEAUJEU - Jean-Claude FAIDUTTI - Didier GUILLOT - Marc OJARDIAS - Jean-Marc GOUJAT - Stéphane LAFAY - Mathieu ARSALE - Jean-Marc BERNAY - Frédéric MAINAS.

Absente excusée : Marie-Jeanne BLANDIN

Pouvoir : Marie-Jeanne BLANDIN à Fabienne BEAUJEU

Secrétaire nommé pour la séance : Jean-Claude FAIDUTTI

==**==**==**==**==

1. Approbation PV réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé par 10 voix POUR et 1 abstention (Frédéric MAINAS qui était absent).

2. Avis sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un PLUI est en cours d'élaboration à l'échelle de la CoPLER. Le Conseil Communautaire a procédé à la phase d'arrêt de projet lors de sa séance du 27 février 2020. Le Conseil Municipal doit maintenant émettre un avis, par une délibération, sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement qui concernent directement la commune. Une présentation a été faite à l'ensemble du Conseil Municipal par le responsable du Pôle Urbanisme et Développement Durable à la CoPLER, ainsi que par le Président de la CoPLER.

→ Avis défavorable à l'unanimité

3. Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) - parcelle AB 187 - Impasse La Roseraie

Une DIA a été reçue en Mairie pour la parcelle AB 187, située « 83 Impasse La Roseraie », d'une superficie de 1064 m² ; et appartenant à Monsieur Jean-François MEUGNOT et Madame Evelyne VALLET.

→ Non préemption à l'unanimité

4. Remboursement du transport scolaire concernant le RPIC Neaux/Lay

Depuis 2001, un Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré (RPIC) a été créé entre Lay et Neaux, et concentré à Lay. Il avait alors été décidé que la commune de Neaux prendrait à sa charge les frais de transport scolaire pour les familles concernées. Ces frais sont d'abord réglés par les familles au Conseil Général de la Loire, puis remboursés aux familles par la commune. Ils s'élevaient à 110 € par enfant et par an. 12 enfants sont concernés pour cette année scolaire, ce qui représente la somme 1 320 €.
 → Approbation à l'unanimité du remboursement pour l'année scolaire écoulée soit 2019/2020, ainsi que pour l'année scolaire à venir, soit 2020/ 2021.

5. Achat de tables et chaises pour la salle d'animation

Suite aux travaux de rénovation et d'extension et de la salle d'animation, il est proposé d'acheter de nouvelles tables et chaises pour la salle. Plusieurs devis ont été demandés et sont présentés au Conseil Municipal.
 → Choix à l'unanimité de la proposition de l'entreprise CBC pour un montant de 14 928.17 € HT, soit 17 913.80 € TTC ; mais voir s'il est possible d'avoir un geste commercial.

6. Travaux voirie 2020

Des travaux de voirie sont prévus au budget. Le Conseil Municipal, lors du mandat précédent, avait demandé des devis à l'entreprise EUROVIA, avec laquelle nous avons un marché comme plusieurs autres communes de la CoPLER.

Voici les devis qui ont été demandés :

Voirie communale :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Impasse La Pinée	33 343,44 €	6 668,69 €	40 012,13 €
Chemin de la Farge	7 509,09 €	1 501,82 €	9 010,91 €
Impasse Calas	16 695,76 €	3 339,15 €	20 034,91 €
TOTAL	57 548,29 €	11 509,66 €	69 057,95 €

Concernant la voirie communale, le Conseil Général a accordé une subvention de 20 500 € à la commune pour un montant de travaux de 57 548 € HT. Cela signifie que si le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux pour un montant inférieur à 57 548 € HT, le montant de la subvention sera revu à la baisse. Par contre, il ne sera pas réévalué à la hausse si la commune augmente le coût des travaux.
 Le Conseil Municipal peut décider de changer les chemins sur lesquels seront réalisés les travaux, par rapport à ce qui avait été prévu.

Amendes de police :

Désignation chemins	Montant HT	TVA	Montant TTC
Parking Fessy	13 904,14 €	2 780,83 €	16 684,97 €

Nous n'avons pas encore la réponse du Conseil Général concernant la subvention demandée.

→ La commission voirie se réunira le lundi 3 août à 9 h pour faire le tour des chemins et regarder ceux nécessitant des travaux.

7. Questions et informations diverses

- Des devis sont présentés au Conseil Municipal pour des sèche-mains à la salle d'animation. Le choix se porte sur un modèle JVD COPTAIR et un modèle DYSON AIRBLADE V.

- L'agent technique sera en congés du 3 au 7 août.

- La secrétaire sera en congés du 27 juillet au 14 août.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé chez le notaire la vente du terrain à La Pinée avec Mme CHAMBOSSE.

- M. le Maire et Jean-Claude FAIDUTTI ont reçu M. GOUTORBE de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR). Ses services vont procéder à la fermeture de l'aire sur laquelle se trouve le monument des Combats de Neaux (stèle du lieutenant GIRIN).

- M. le Maire et Fabienne BEAUJEU ont reçu le gendarme RAQUIN référent de la commune. C'est bien la commune qui va devoir régler les frais pour faire enlever les deux voitures abandonnées juste après le rond-point. Il se charge de commencer la procédure (verbalisation des véhicules).

- M. DESPORTE a terminé le fauchage des accotements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 heure.